

DECLARATION DU 7 FEVRIER 2022

L'ANAS rejoint le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Paris, le 7 février 2022

Le 10 décembre dernier s'est tenue la réunion plénière du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) à laquelle l'ANAS était conviée pour sa première séance en tant que membre du collège des conseils et comités. Son mandat auprès du Conseil est pour le moment prévu jusqu'au 31 décembre 2022.

Ces désignations sont le fruit de la reconnaissance de l'engagement de l'association dans la représentation des professionnels car elle s'est effectuée sur proposition du Haut Conseil du Travail Social.

Lieu de concertation sur les questions d'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un organisme consultatif placé auprès du Premier ministre.

Il exerce quatre missions :

- assister le Gouvernement de ses avis sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- animer les réflexions sur la coordination des politiques d'insertion aux plans national et local ;
- réaliser ou fait réaliser, notamment par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, toute étude nécessaire sur les situations et phénomènes de précarité et d'exclusion sociale ;
- faire des propositions sur les problèmes posés par la pauvreté.

Pour la première fois, l'ANAS en tant qu'organisation professionnelle est associée à cette instance. Elle fera partie du collège des conseils et comités.

Pour 2022, les représentants de l'ANAS désignés sont :

- Isabelle BOISARD :

Diplômée formée par le CERPE au métier d'éducatrice de jeunes enfants, Isabelle BOISARD exerce dans différentes structures d'accueil familial. Un passage dans un CHRS la décide à s'orienter vers la formation d'assistante sociale pour la vision plus globale des difficultés humaines qu'elle se propose de soutenir. Au cours de sa

formation, à l'IFTS-APHP, elle découvre la polyvalence de secteur et parce que la réputation de celle-ci n'est plus à faire, DE en poche elle décide d'y faire ses débuts, dans une commune de Seine Saint Denis.

Elle y reste 5 ans puis intègre un Conseil Départemental où elle est encore en exercice. Elle obtient un CAFERUIS, prend part à la formation des travailleurs sociaux et plaide pour une reconnaissance des complémentarités de ces métiers. Elle participe dès son début, au mouvement Nuit Debout, à l'émergence de la Commission Action Travail Social et au groupe Manifeste du Travail Social.

Adhérente de l'ANAS depuis 2015, elle s'engage au sein de la section Île de France. Femme de terrain avant tout, elle y trouve cependant le débat d'idées et les rencontres nourrissantes qui lui sont nécessaires. Elle veut faire connaître son métier pour mieux encore en défendre ses valeurs et œuvrer pour sa promotion et décide d'entrer au CA depuis fin 2017 pour y assumer la fonction de Trésorière.

- Joran LE GALL :

Originaire du Finistère, Joran LE GALL suit d'abord un cursus en informatique de gestion. En parallèle, il s'engage dans le secteur de l'animation socio-culturelle dans une association d'éducation populaire.

Il constate très vite son appétence pour le travail auprès des personnes et décide d'opérer une ré-orientation professionnelle en entrant en formation d'assistant de service social à l'Institut pour le Travail Éducatif et Social (ITES) à Brest.

Son titre obtenu, il rejoint la région parisienne où il exerce dans le secteur de l'insertion par le logement, en participant notamment à la commission de médiation DALO de Paris. Dans le même temps, il rejoint la section Ile-de-France de l'ANAS dont il devient délégué régional adjoint et entre au Comité de Rédaction de la Revue Française de Service Social (RFSS) ainsi qu'au sein du Groupe Cultures Numériques.

Porté par les questions de l'accès aux droits fondamentaux, il prend ensuite des fonctions dans le domaine de l'accès aux droits des étrangers durant quelques mois avant de rejoindre le secteur de la psychiatrie adulte où il est actuellement en poste.

Présent régulièrement aux Commissions Nationales de la Vie Associative (CNVA), il décide en 2017 d'intégrer le Conseil d'Administration de l'ANAS dont il prend concomitamment la Présidence.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce que la parole des professionnels de terrain aux côtés des personnes accompagnées soit prise en compte au sein de cette instance, ce qui permettra de faire valoir au plus haut niveau notre expertise et nos constats quant aux problématiques sociales et les réponses qui y sont apportées dans le champ de la lutte contre la pauvreté.

Le Conseil d'Administration de l'ANAS